



## Compte-rendu de la plénière de la F3SCT des landes Jeudi 14 mars 2024

**Président de la F3SCT** : IA-DASEN 40, Mr Bruno BREVET

**Secrétaire Général** : Mr Nicolas SANCHEZ

**Directrice du Cabinet du DASEN 40** : Mme Estelle DUVAULT

**Conseillère départementale de prévention** : Mme Mylène PORTELLO

**Inspectrice Académique Santé et Sécurité au Travail**: Mme COCHE

**Médecin de prévention** : Dr PATARD

**FO** : 3 représentants : Thierry CLAMENS (SNETAA-FO 40), Nicolas GUYARD (SNFOLC40) et Anne KEROUREDAN (SNUDI-FO 40)

**UNSA** : 2 représentants

**FSU** : 4 représentants

**Déclarations préalables des fédérations syndicales** : **FNEC FP FO 40** (Voir p.4 en annexe), UNSA 40 et FSU 40.

**Réponses de l'IA-DASEN 40** : « Collectivement, nous n'avons pas eu la capacité de protéger les personnels. Nous allons proposer des solutions.

Première entrée : alléger les effectifs par classe, ce qui est le cas dans le 1<sup>er</sup> degré. Ce n'est pas suffisant, il reste la problématique de l'agressivité. L'école n'est plus sanctuarisée.

Les dispositifs sont sans doute insuffisants : appui et soutien au personnel, APPUISCOL, les RASED, dispositifs de régulation scolaire, ULIS-Lycée. L'administration doit venir en soutien, en appui.

Deuxième entrée : formations.

Troisième entrée : les bâtiments. Réunion hier avec le Conseil Départemental et la Préfecture (sécuriser l'entrée des collègues, portail, vidéosurveillance, alarmes...)

Quatrième entrée : places en établissements médico-sociaux. Une cinquantaine de jeunes relevant de l'amendement « Creton » devraient relever de dispositifs d'insertion professionnelle, d'ESAT.

L'accès aux fiches RSST est plus facile, c'est une très bonne chose pour moi.

Chaque soir je suis destinataire de l'ensemble des « Faits Etablissement ». S'il doit y avoir dépôt de plainte, le personnel devrait être accompagné. Des consignes et les documents (accident de service, protection fonctionnelle) ont été envoyés dans les circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré et doivent être communiqués aux enseignants quand une fiche RSST en relève. Dans le 2<sup>nd</sup> degré, les documents vont être envoyés aux chefs d'établissement.

Pour les élèves qui dysfonctionnent (comportement), je peux prendre des mesures pour laisser souffler les équipes. »

**FO rappelle que les collègues se retrouvent, effectivement, souvent bien seuls pour porter plainte.**

## 1) Point registre SST :

### **Conseillère de prévention :**

Les nouvelles familles de risque seront abordées lors de la formation des 4 et 5 avril.

Statistiques issues des fiches : le caractère violent est très important (plus de 60% des fiches). C'est en élémentaire qu'il y a le plus de fiches (violence d'élèves et agressions verbales des parents).

Le PRD (Pôle Ressource Départementale) peut-être saisi par les IEN pour les situations les plus graves, bloquées.

65 écoles du 1<sup>er</sup> degré concernées par des fiches SST depuis septembre 2023.

2<sup>nd</sup> degré : éclaircissements entre enquête administrative, audit et visite de vie scolaire.

Certains personnels ayant des problèmes médicaux peuvent être accompagnés administrativement pour une mobilité.

**FO alerte le DASEN sur les cas de deux établissements dans le 2<sup>nd</sup> degré non traités en groupe de travail.**

## 2) Point sur les propositions faites sur le règlement intérieur départemental des Landes :

Les OS ont proposé des modifications sur les missions de direction et le respect et la sécurité des personnels. Elles sont présentées au Conseil des IEN pour étude.

Le nouveau règlement devrait être validé au CDEN, début juillet.

## 3) Bilan 2023 de la médecine de prévention : présenté par le Docteur Patard

Extraction d'un rapport académique et universitaire, à partir d'un tableur, rempli médecin par médecin.

Académie de Bordeaux : 2025 consultations en 2023, pour la Dordogne 142, pour la Gironde 851, **pour les Landes 306**, pour le Lot-et-Garonne 204 et pour les Pyrénées-Atlantiques 522.

**Pour toute l'académie de Bordeaux : 4,7 Equivalents Temps Plein –ETP- de médecin de prévention** (médecin du travail) : 1 pour le 64 à Pau, 1 pour le 40 et le 47 (Dr Patard), 2 médecins à temps partiel + un nouveau médecin la semaine prochaine.

Le Dr Patard a effectué 520 consultations en 2023 : **306 consultations dans les Landes**, 147 à Agen et 67 dans les Pyrénées-Atlantiques.

Personnels concernés dans les Landes : 89 1<sup>er</sup> degré, 148 2<sup>nd</sup> degré et 69 hors-enseignant : 25 administratifs, 24 AESH et, ce qui est nouveau, 10 Personnels de Direction.

Une consultation Santé et Sécurité au Travail (SST) est exempte de rattrapage de cours.

Difficultés, pathologies concernées : RPS (risques psycho-sociaux, souffrance mentale), rhumatologie et maladies neurologiques.

**Sur les 306 visites effectuées**, 155 pour difficultés psychologiques (dont 39 souffrances au travail sans historique). Pour les personnels administratifs, 50% des consultations concernent des RPS.

260 des consultations sont à l'initiative de l'agent, une vingtaine de saisines par l'administration, et 18 par le médecin lui-même.

54/305 renvoyés vers l'accès aux soins, 36 vers la MLPH, 14 vers le réseau PASS et 36 vers l'administration.

88 aménagements du poste / 40 congés pour inaptitude / 36 temps partiels thérapeutiques/ 20 avis pour reconversion et 9 retraites.

Il y a eu beaucoup de refus de reconnaissance handicap par le MLPH.

**RAPPEL** : dans la Fonction Publique, le temps partiel thérapeutique ne peut pas aller au-delà de 50 % d'un Equivalent Temps Plein- ETP-

Le médecin de prévention réussit à recevoir tous les personnels concernés dans les Landes grâce au recrutement d'un médecin dans le 64.

**Un Outil de consultation de médecine de prévention sécurisé est maintenant disponible en visio** (pratique pour les personnels ne pouvant pas se déplacer à Dax ou à Mont-de-Marsan et les AESH).

Pour des demandes de matériel adapté, il existe un fonds inter-ministériel (FIPHFP) qui était bloqué à la rentrée de septembre mais qui commence à se débloquer. Il sert aussi pour les transports domicile-travail.

Au niveau académique, les consultations avec le médecin de prévention concernent 3,8% des effectifs dans le 1<sup>er</sup> degré, 3% dans le 2<sup>nd</sup> degré et 7% pour les autres personnels. 156 AESH ont été reçues.

#### **4) Questions posées lors du GT :**

##### **Réponses du Secrétaire Général :**

-Nombre d'accidents de service (Année civile 2023) : 72 accidents de service (30 1<sup>er</sup> degré, 25 2<sup>nd</sup> degré et 1 AESH, 15 accidents du travail)

-Formulaire des accidents de service :

Un système de communication, après une fiche SST, se met en place (transmission des documents par les circonscriptions pour le 1<sup>er</sup> degré et par les chefs d'établissement pour le 2<sup>nd</sup> degré).

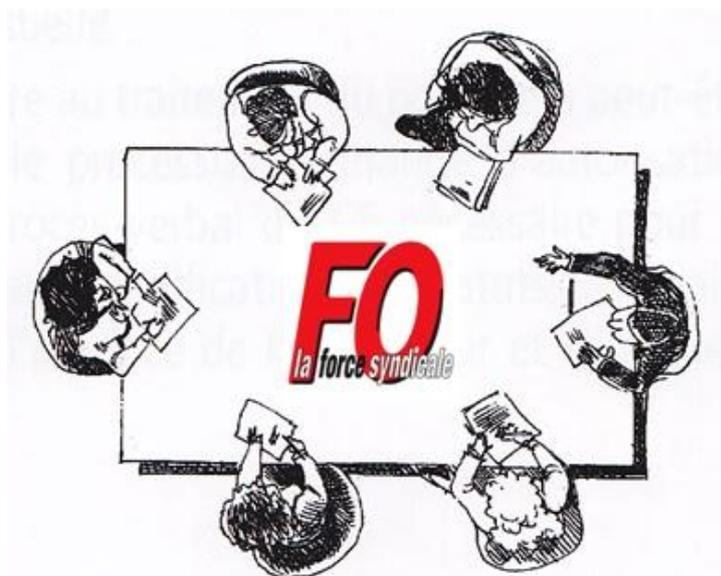
Pour les AESH, l'identification de l'accident de service sera réalisée par la conseillère départementale de prévention pour transmission à la DIPER.

-Traitement de certaines fiches SST par regards croisés : conseillère départementale de prévention, médecin de prévention, DRH de proximité, assistante sociale. Suite à 1 fiche SST, le médecin a reçu 22 personnels (10 du 1<sup>er</sup> degré et 12 du 2<sup>nd</sup> degré), la RH 6 personnels. La vigilance est ainsi accrue en croisant les informations.

-Mme MONGAUZI, Référente Départementale RH de proximité, a quitté ses fonctions. Des entretiens auront lieu la semaine prochaine pour la remplacer.

#### **5) Présentation du calendrier des travaux de la F3SCT des Landes suite aux changements de dates :**

Dates de 2 visites d'établissements à prévoir.



## ANNEXE



### **Plénière F3CTD Jeudi 14 mars 2024 Déclaration préalable de la FNEC FP-FO 40**

**Monsieur le DASEN, président de la F3SCT des Landes, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs les membres de la plénière de la F3SCT départementale,**

Lors de la dernière formation spécialisée, la majorité des fiches rédigées sur les registres de santé et de sécurité au travail était liée à la problématique de l'inclusion scolaire systématique et aux attaques contre l'enseignement spécialisé, les structures spécialisées et les AESH. Depuis, rien n'a changé, et les fiches s'accumulent sans que des réponses satisfaisantes ne soient apportées aux collègues.

Le nombre de signalements de collègues faisant remonter des cas de violences ou d'impossibilité d'enseigner du fait d'un climat de classe ingérable ne cesse d'augmenter. De trop nombreuses AESH jettent l'éponge également. Le nombre d'arrêts maladie en témoigne.

Les collègues se retrouvent dans des situations de détresse importante, subissant des violences verbales et physiques quotidiennes dans leur classe. Nous demandons une aide humaine rapide. L'administration nous indique souvent que beaucoup d'accompagnements ont été mis en place, que des réunions ont lieu mais sur le terrain, la plupart du temps rien ne change, rien ne bouge, voire les situations s'aggravent. Les dispositifs ULIS sont une belle démonstration du chaos qui règne dans nos établissements. Élèves, enseignants, AESH, Directeurs d'école, Chefs d'établissement se retrouvent dans des situations de terreur, de souffrance physique et mentale faute de places pour certains élèves en ITEP ou en IME. Le dispositif ULIS devient une salle d'attente, le choix par défaut, au détriment des élèves relevant véritablement de ce dispositif. Et pire encore, quand l'effectif maximum en ULIS est atteint, c'est en classe ordinaire que l'élève, dont le handicap est incompatible avec une scolarisation au sein d'un grand groupe, peut se retrouver affecté : c'est bien le droit à un enseignement spécialisé et adapté au handicap ou au besoin particulier qui est bafoué. C'est l'institutionnalisation de la maltraitance.

Ces situations illustrent parfaitement les ravages de l'école inclusive systématique et forcée. Les solutions proposées par l'administration ne peuvent souvent pas satisfaire

les collègues dans la souffrance. Le recours aux AESH, présentés par Monsieur Macron comme des entraves à l'autonomie des élèves, va être fortement restreint. Avec l'acte 2 de l'École inclusive, ces situations seront de plus en plus fréquentes. Il faut davantage de structures spécialisées et adaptées, un statut et un vrai salaire pour les AESH.

Sous le prétexte fallacieux d'intégrer 100% des élèves en situation de handicap, c'est en vérité une recherche d'économies budgétaires qui s'opère sur le dos des plus faibles et des plus précaires, en l'occurrence les élèves et les AESH.

La pédagogie et le soin sont deux réalités qui doivent bénéficier de manière inconditionnelle de tous les moyens nécessaires, financiers et humains.

De l'aveu même de Gabriel Attal quand il était ministre de l'Éducation, ce ne sont pas moins de 23 000 élèves notifiés qui n'ont pas de place dans les structures adaptées dans lesquelles ils devraient être accueillis.

Combien d'élèves en situation de handicap notifiés en ITEP se retrouvent aujourd'hui livrés à eux-mêmes dans des classes sans aucun accompagnement ? Combien de places manquantes dans les structures adaptées des Landes ?

La responsabilité d'une inclusion systématique et forcée se retrouve portée par les enseignants et les AESH. Ils sont soumis à des procédures, à des interventions, dont on mesure très mal l'intérêt, par des conseillers pédagogiques aussi peu formés que les collègues et qui remettent en cause les pratiques des collègues, du RASED ou des Psy EN.

Autant de dispositifs qui n'interviennent pas auprès des élèves mais invitent les enseignants à trouver des réponses pour, au bout du compte, affronter seuls des situations ingérables.

Ces mesures de suivi vous permettent, monsieur le DASEN, de gagner du temps et surtout de ne pas répondre concrètement à l'exigence de suivi des notifications MLPH. Les collègues ne sont pas dupes et refusent qu'on les rende responsables des manquements que l'institution et la politique ministérielle menée depuis des années, ont elles-mêmes créées par souci évident d'économies de moyens.

Et pour enfoncer encore un peu plus le clou, vous annoncez aujourd'hui 19 fermetures de postes dans le premier degré, montrant années après années, le mépris à l'égard des enseignants, qui rappelons-le toujours et encore, sont parmi les moins bien payés tout en étant ceux qui travaillent le plus et ayant le plus d'élèves au sein de leurs classes. Nous exigeons une réelle augmentation de 10 % immédiate et sans contrepartie, comme nous le revendiquerons en grève et en manifestation le 19 mars prochain, nous exigeons encore l'abandon de toutes les fermetures de classes, la création des postes nécessaires, notamment en RASED, en enseignants spécialisés, en AESH.

Les mobilisations, notamment en milieu rural, montrent l'exaspération des parents d'élèves, des élus et des enseignants. Nous les soutenons totalement. Elles montrent également un attachement fort à l'école publique.

Nous ne lâcherons rien, jamais !

- Nous refusons le chaos de l'inclusion systématique et forcée,
- Nous voulons les créations de postes dans les établissements spécialisés,
- Nous voulons des postes de remplaçants supplémentaires,

- Nous voulons le retrait de l'Acte 2 de l'École inclusive,
- Nous refusons le « choc des savoirs » qui non content d'inclure de force les élèves aux « besoins particuliers » va maintenant les parquer dans des groupes de niveau,
- Nous voulons un statut et un vrai salaire pour les AESH.

**Les représentants FNEC FP-FO 40**

Anne KEROUREDAN

Thierry CLAMENS

Nicolas GUYARD